

L: y. Durocq
 Ce jourd'hui vingt quatre nivose Septieme année répub
 caine à sept heures du matin pardevant moi jacques fran
 çois joseph lefebvre agent municipal de wizernes Sont comparus
 en la maison commune pierre joseph pétré âgé de trente
 huit ans et jean pierre tousard âgé de soixante huit ans
 tous deux manouvriers domiciliés à wizernes, le premier
 père et le second voisin de charles louis alexandre pétré

agé de trois mois onze jours; les quels comparans m'ont
 déclaré que le dit charles louis alexandre pétré est
 mort hier à six heures du matin au domicile
 de son dit père, d'après cette déclaration rendu
 en ce domicile et assuré dudit décès, j'en ai dressé le présent
 acte que les comparans n'ont signé pour avoir déclaré ne
 savoir écrire de ce interpellés.
 Fait en la maison commune de wizernes, jour, mois
 et an que dessus.
 Ce jourd'hui vingt floréal.

D.1799.4.13

D.07.NI.24 [ou D.07.GE.24] acte placé entre celui du 30 ventose et celui du 20 floréal

Ce jourd'hui vingt quatre nivose septieme année républi
 caine à sept heures du matin pardevant moi jacques françois
 joseph lefebvre agent municipal de wizernes Sont comparus
 en la maison commune pierre joseph pétré âgé de trente
 huit ans et jean pierre tousard âgé de soixante huit ans
 tous deux manouvriers domiciliés à wizernes, le premier
 père et le second voisin de charles louis alexandre pétré
 âgé de trois mois onze jours; lesquels comparans
 m'ont déclaré que le dit charles louis alexandre pétré est
 mort hier à six heures du matin au domicile
 de son dit père, d'après cette déclaration, rendu
 en ce domicile et assuré dudit décès, j'en ai dressé le présent
 acte que les comparans n'ont signé pour avoir déclaré ne
 savoir écrire de ce interpellés;

Fait en la maison commune de wizernes jour, mois
 et an que dessus.

j : f : j : Lefebvre